Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260923-03_09_2026V2-DE

Bazouges la-Pérouse

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
19/09/2026	28/09/2026	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mil dix vingt six
Le 23 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRÉSENTS :
HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS Excusés : Rémy GORON, HAMON Sylvie
ABSENTS : Néant
POUVOIR : Rémy GORON donne pouvoir à GUIGNON Fabienne, HAMON Sylvie donne pouvoir à LEGOUT Séverine

Mme Aline GUIBLIN est désignée secrétaire de séance.

N°03-09-2026 – Dénomination d'une place
Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.
La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Cette dénomination est essentielle pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de l'espace non bâti situé sur la parcelle cadastrée section AB n°327, en cours d'aménagement et destiné à être ouvert au public afin notamment de permettre l'accès aux bâtiments mais également de permettre la liaison entre la place de la Mairie et la rue des Douves,
Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur l'attribution d'un nom.

Compte tenu de la volonté d'accueil d'artisans d'art dans les rez-de-chaussée des bâtiments desservis par cet espace
Considérant que le projet de réhabilitation de l'ensemble des espaces bâtis et non bâtis a été dénommé projet de la « Cour des Savoir Faire »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide de dénommer « Cour des Savoir Faire », l'espace non bâti situé sur la parcelle cadastrée section AB n°327

La Secrétaire de Séance — **Le Maire**

Aline GUIBLIN — **Pascal HERVÉ**

MAIRIE DE BAZOUGES-LA-PÉROUSE (ILLE-ET-VILAINE)

La présente délibération annule et remplace, celle transmise en préfecture le 1er octobre 2026 – Une erreur matérielle a conduit à une inversion de chiffre sur le n° de la parcelle concernée par la dénomination. Il s'agit bien de la n°327 et non 237